

Rapport d'activité

Pôle d'Action Educative

Année 2022

En commençant ce rapport d'activité, il seul mot me vient à l'esprit :

ENFIN !!!

2022 fut une année...presque normale. Bien sûr, nous avons eu des clusters, bien sûr nous avons eu des rendez-vous annulés, mais les conditions sanitaires nous ont laissé tranquilles... Ou alors nous sommes rôdés et toutes les difficultés des années précédentes nous ont rendus bien plus adaptables et... philosophes.

Quelle qu'en soit la raison, nous avons savouré de pouvoir enfin nous installer confortablement dans notre nouvelle organisation. On pourrait ainsi dire que l'année 2022 a été l'année de **la confortation** :

- Dans notre structuration, avec une organisation par site et non plus par service.
- Dans nos locaux, après le grand déménagement de 2021. Seule l'antenne de Commercy n'a pas déménagé, mais nous avons trouvé de nouveaux locaux en cours d'année qui seront investis début 2023.

Nous avons aussi commencé à diversifier nos modes d'intervention. Les années précédentes nous ont permis d'harmoniser les pratiques entre les services en s'appuyant sur le PSI. Tous les outils, les pratiques sont maintenant communs. Les écarts se gomment et à Driant Gare, les 2 équipes ne font plus qu'une. Sur tous les sites, Les réunions de régulation mixent les intervenants en AED et en AEMO. Tous les nouveaux salariés mènent indifféremment les 2 types de mesure. Les activités collectives ont pu se mettre en place, avec des projets ponctuels mais aussi des groupes réguliers.

Mais cette année a aussi été marquée par un renouvellement important des salariés : des départs à la retraite de « piliers de l'AEMO » mais aussi de jeunes recrues pour qui la protection de l'enfance et son lot de difficultés ont été trop lourds. En effet, l'intervention à domicile auprès d'enfants en danger, que ce soit en administratif ou en judiciaire, implique de toujours peser le risque auquel est soumis le mineur et entraîne une charge mentale importante. C'est pourquoi je remercie tous les salariés du pôle qui œuvrent auprès des familles dans un contexte actuel très difficile. Ceci est d'autant plus vrai pour les missions d'administrateurs ad hoc qui ne cessent d'augmenter.

C'est donc en vous présentant l'ensemble des équipes que je vais débiter ce rapport d'activité.

Les salariés du pôle

Au 31/12/2022, Les équipes du PAE sont composées :

- Pour le site de Driant Gare à Verdun :
 - o Une administratrice ad hoc à temps plein
 - o 6 intervenants (2 AED et 4 AEMO) à temps plein
 - o Un psychologue à 0.45ETP
 - o Une secrétaire à temps plein
 - o Une cheffe de service à mi-temps

- Pour le DIPADE :
 - o 4 intervenants sociaux (Educateurs spécialisés, auxiliaire puéricultrice, EJE, TISF) pour 4 ETP
 - o 1 psychologue à 0.5 ETP
 - o 1 secrétaire pour 0.5 ETP
 - o Une cheffe de service pour 0.5 ETP

- Pour le site de Driant Miribel, à Verdun
 - o 9 intervenants éducatifs (4 AEMO et 5 AED) pour 8.7 ETP. 2 postes supplémentaires sont vacants. Une apprentie complète l'équipe.
 - o 2 psychologues pour 0.95 ETP.
 - o 1 secrétaire pour 1 ETP
 - o 1 cheffe de service.

- Pour le site du plateau technique :
 - o 3 Educatrices Jeunes Enfants à temps plein
 - o Une éducatrice volante
 - o Une psychologue à temps plein
 - o Une médiatrice familiale à temps plein
 - o Une secrétaire à mi-temps
 - o Une cheffe de service

- Pour le site de Bar le duc :
 - o 8 intervenants éducatifs (5 AEMO et 3 AED) pour 7.55 ETP
 - o 2 psychologues pour 0.95 ETP
 - o Une secrétaire à 0.7 ETP
 - o Une cheffe de service à 0.5 ETP

- Pour le site de Commercy :
 - o 5 intervenants éducatifs (3 AEMO et 2 AED) à temps plein
 - o 2 psychologues à 0.7 ETP
 - o Une secrétaire à 0.5 ETP
 - o Une cheffe de service à mi-temps

Au 31/12/2022, le Pôle d'Action Educative emploie 56 salariés dont 4 habitent hors département (2 en Meurthe et Moselle, une en Marne, une en Haute-Marne). Il faut y ajouter les 2 postes vacants.

Les mouvements observés en 2022

Cette année, le pôle a vu deux de ses piliers partir en retraite : Mme Anne Mangeard, éducatrice en AEMO depuis 38 ans et Mme Pascale Mahaut cheffe de service Bar le Duc/Commercy depuis 17 ans. Nous leur souhaitons de bien en profiter.

Sont parties vers de nouvelles aventures : Julie Sirantoine, Attika Bensaadi du site de Bar le Duc, Alexandra Bayard-Lacroix et Amandine Briy du site de Miribel, Manon Demaux et Sophie Bedestroffer du site de Driant Gare, Maryline Szalek du poste d'éducatrice volante.

Elles ont été remplacées par Jennifer Claude, Perrine Aubiat, Florine Stephan et nous avons renforcé l'équipe de Bar le Duc avec l'arrivée de Quentin Briey. Mme Bayard Lacroix a été remplacée par Audrey Courtin à Driant Miribel. Sur le site de Driant Gare, nous avons accueilli Johanna Boksebeld et Flore Debaele. Enfin, le poste d'éducatrice volante a été pourvu par l'arrivée de Myriam Knavié en novembre.

A ce jour, il reste un poste vacant à Driant Miribel et un arrêt de travail non remplacé. Nous n'avons malheureusement aucune perspective d'embauche à l'heure actuelle.

L'organisation du PAE a permis à des salariés de glisser d'une mission à l'autre (AEMO vers le poste de médiatrice familiale).

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue. Et oui, dans tous ces recrutements il y a...**1 homme !**

Les arrêts maladie :

Outre un congé sabbatique qui a pris fin en avril, nous avons dû faire face à un arrêt de travail de longue durée en AEMO, en accident de travail suite à l'agression de l'éducatrice en 2021.

Sur l'ensemble du pôle, rapporté au temps de travail, on décompte 1144 jours d'arrêts de travail, auxquels il faut ajouter un congé parental à temps plein de 6 mois et un congé parental à temps partiel (80%) de 6 mois lui aussi. Sur ces 1144 jours, 365 sont imputables à l'accident de travail précédemment évoqué. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière et se constitue majoritairement d'arrêts de 7 jours, imputables à la Covid.

Aucun de ces arrêts n'a pu être remplacé, faute de candidature pour un CDD. Ce sont les éducateurs de l'équipe qui suppléent à l'absence de leur collègue.

La formation :

Cette année encore, le choix a été fait de privilégier les formations collectives afin de répondre aux demandes du plus grand nombre de salarié.

Outre la supervision, qui a enfin pu reprendre cette année, 3 formations collectives ont été organisées :

- Formation à la méthode Faber et Mazlish, méthode d'éducation positive
- Formation au génogramme sociogramme. Cette formation avait déjà eu lieu en 2021 et a été reconduite en 2022 face à la demande des salariés
- Formation à la gestion des situations de tension. Tout comme la précédente, elle a été reconduite en 2022 après une session en 2021.

Les formations individuelles acceptées ont été :

- Un apprentissage
- Une formation de maître d'apprentissage

Enfin, notre participation au CNAEMO est toujours active, avec une présence au groupe régional et aux Assises.

Nous allons maintenant développer l'activité selon les services.

ADMINISTRATEURS AD HOC

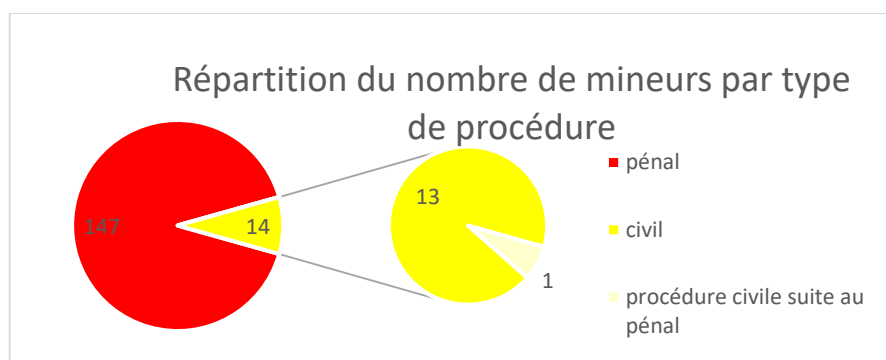
Pour rappel, l'administrateur ad hoc est une personne morale ou physique désignée par une instance judiciaire. Son rôle est d'assurer les intérêts de mineur victimes dans une procédure judiciaire (pénale ou civile) lorsque les intérêts des détenteurs de l'autorité parentale sont en inadéquation avec ceux du mineur. C'est le cas par exemple lorsque le détenteur parental est le potentiel agresseur ou lorsqu'il nie la parole de l'enfant.

Au niveau de l'activité :

De 135 mineurs au 31/12/2021, nous passons à 161 mineurs bénéficiant d'un administrateur ad hoc au 31/12/2022. Nous voyons ici une augmentation importante de l'activité (19.2%).

Tout comme les années précédentes, la majorité des mesures est d'ordre pénal.

La répartition des mesures entre pénal et civil :



Les mesures pénales représentent 91.3% de l'activité. Le nombre de mesures civiles suite à une mesure pénale est anecdotique (1 seule). Cette répartition penche de plus en plus vers l'accompagnement en pénal, puisque le taux de mesures pénales en 2021 était de 88%

Les procédures pour atteintes sexuelles (abus, viol, corruption) restent prépondérantes avec 56% de l'ensemble des mesures en pénal. Nous avons vu en 2022 augmenter le nombre de procédure pour violences. Sont apparues aussi des procédures pour délaissement, ce que nous n'avions pour l'instant jamais rencontrées. Ces procédures sont liées à des absentéismes scolaires ou à des « pertes d'enfants » sur la voie publique.

Le Tribunal désignant :

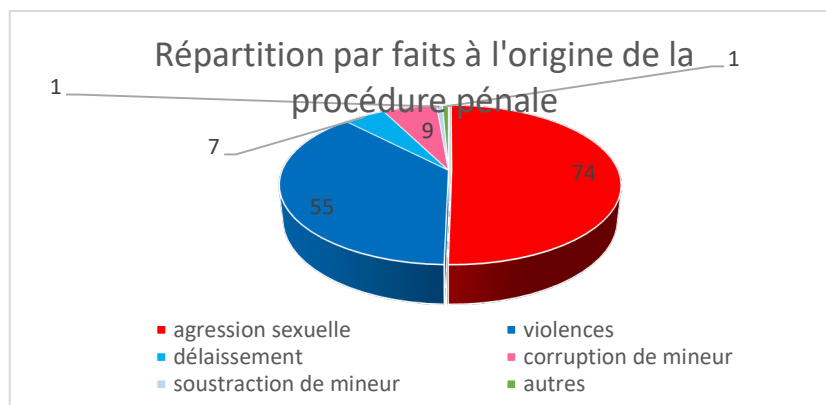
- Verdun pour 110 procédures pénales (100 par le Parquet, 9 par le Juge d'instruction, 1 par le Juge des enfants).
- Bar le Duc pour 40 mesures pénales (30 par le Parquet et 10 par le juge d'instruction) et l'ensemble des mesures en civil.
- Nancy pour 5 mesures (2 parquet et 3 par le juge d'instruction)
- Briey pour 1 mesure par le Parquet

Vous remarquerez que le total de ces chiffres est supérieur au nombre de mesures : cela est dû à plusieurs désignations pour le même mineur et la même procédure. C'est le cas pour les

juges d'instructions qui peuvent nous désigner dans un second temps, après la désignation du Parquet.

Nous n'avons pas accompagné de mineurs en Cour d'Assises cette année. Nous avons par contre eu plusieurs jugement frappés d'appel, dont certains sont encore en cours.

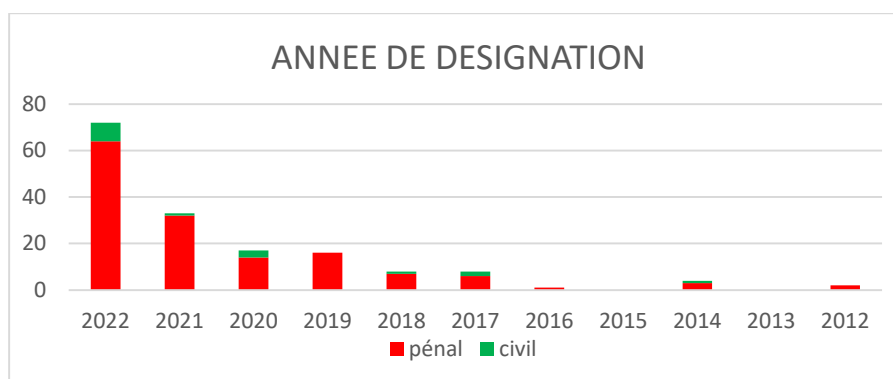
Répartition des mesures pénales par délit



Il est à noter que certaines procédures recouvrent plusieurs motifs : agression sexuelle et violences par exemple. Ces mesures ont été répertoriées dans la catégorie pénale la plus grave.

Les mesures restant au civil sont des mesures concernant des successions ou des contestations de paternité.

Ancienneté des mesures :



Vous constaterez que 44% des mesures sont de 2022. En effet, nous avons été désignés pour 72 mineurs au cours de l'année.

Il nous reste peu de mesures anciennes, antérieures à 2017. Ces mesures sont soit en cours de clôture, soit pour des procédures longues (bébé secoués) qui nous demandent de garder le dossier ouvert jusqu'à majorité.

A l'ensemble de ces mesures, il faut rajouter les comptes bancaires que nous conservons jusqu'à majorité pour les mesures clôturées. Il nous faut rechercher alors les jeunes quand ils sont majeurs pour leur restituer leurs comptes.

Sorties :

65 mesures ont pris fin en 2022. Cette année encore, nous avons clôturé des mesures anciennes pour lesquelles il n'y avait plus aucune évolution judiciaire.

Voici la répartition des fins de procédures

- 11 mesures civiles, toutes ordonnées par le juge des tutelles
- 13 condamnations. 31 500€ de dommages et intérêts ont été perçus
- 9 relaxes
- 9 relèvements
- 9 classements sans suite
- 10 majorités sans que la fin de procédure soit actée
- 3 non-lieu
- 1 rappel à la loi

Nous avons facturé 17 360€ à Chorus pro (ministère de la justice) pour ces mesures.

Au niveau du personnel :

Les missions d'administrateur ad hoc sont lourdes à porter, particulièrement au niveau émotionnel. En effet, le personnel est confronté à tous les détails des sévices subis par les enfants. Il faut donc être solide et savoir prendre du recul pour cette mission, particulièrement lorsque l'audience ne reconnaît pas le mineur comme victime. C'est pour cette raison que seules les personnes volontaires ont des mesures.

Cette année, le département de la Meuse nous a alloué une subvention à la hauteur d'un mi-temps éducatif. Le soutien du Conseil Départemental est précieux et nous permet d'envisager cette activité plus sereinement. Cette subvention nous a permis de passer la personne en charge de la majorité des mesures à temps plein. Pour autant, cela ne suffit pas et 3 personnes supplémentaires ont mené des mesures.

Conclusion :

La forte augmentation du nombre de mesure nous a amené à nous interroger sur notre organisation. En effet, jusqu'à présent, cette activité restait à la marge du fonctionnement du pôle. L'attribution des mesures et le travail d'accompagnement accompli restait de l'ordre de l'individuel. A l'heure actuelle, entre le nombre de mesures et les comptes à conserver, nous avons plus de 200 dossiers à gérer. Nous avons besoin d'une organisation pour répondre à cette charge de travail.

Nous avons donc retravaillé le projet de service et structuré notre intervention avec des procédures de mise en œuvre mais aussi des temps d'échange. Ce projet a été validé et est appliqué depuis le début 2023. Il sera intéressant d'en faire une première évaluation l'année prochaine.



Le DIPADE

Le Dispositif de Placement et d'Accompagnement à Domicile de l'Enfant, autrement appelé DIPADE est un mode d'accompagnement spécifique, à mi-chemin entre l'hébergement et le milieu ouvert. En effet, le mineur est confié au département de façon administrative ou judiciaire mais bénéficie de droits larges lui permettant de rester au domicile familial. C'est alors l'équipe du DIPADE qui intervient de façon très renforcée auprès de la famille, pour les aider à répondre aux besoins de leurs enfants.

Pour ce faire, le DIPADE intervient plusieurs fois par semaine, du lundi au samedi, sur des temps de la vie quotidienne. Ces interventions peuvent être longues (une demie journée) et à tout moment de la journée, en fonction des besoins de la famille.

Une solution de repli est prévue pour une durée maximale de 7 jours : prioritairement dans l'entourage de l'enfant. Si cela n'est pas possible, l'accueil se fait au FEJM pour les plus de 14 ans, en famille d'accueil pour les plus jeunes.

Une astreinte éducative est mise en place pour les nuits, dimanches et jours fériés.

Ce type d'intervention permet de maintenir le lien familial, tout en accompagnant les familles par une intervention intensive et dans le « faire avec »

L'admission se fait après un passage en commission départementale. Puis une évaluation d'un mois permet de voir la faisabilité de l'intervention. En effet, l'adhésion de la famille est incontournable, vue la présence très importante de l'intervenant éducatif à domicile, qui est là dans tous les temps de la vie familiale.

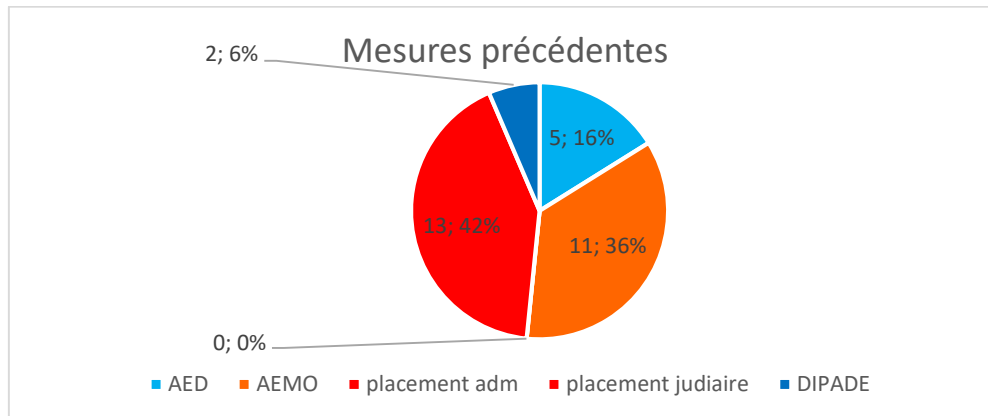
Pour le DIPADE, **ENFIN** est de circonstance. Après deux années en sous activité, le dispositif a fait le plein, voire même une suractivité. Le retour à la normale ainsi que la réflexion menée avec le département en début d'année pour simplifier les démarches administratives ont porté leurs fruits.

Par ailleurs, en concertation avec la Direction Enfance Famille, notre habilitation a évolué. Auparavant de 6 à 18 ans, elle est passée à de 3 à 18 ans, avec possibilité d'extension à des plus jeunes enfants de façon dérogatoire. En effet, il est apparu que la tranche d'âge des 4-6 ans était un peu « oubliée » entre l'habilitation 0-3 ans du centre parental et le 6-18 ans du DIPADE. Cela permet aussi de n'avoir qu'une seule mesure pour les fratries où il y a des petits.

Penchons-nous sur les chiffres :

Les entrées :

31 mineurs ont intégré le DIPADE en 2022 (16 familles),



Cette année encore, les entrées suite à une mesure judiciaire sont largement majoritaires (78%) avec une prépondérance de sortie de placement. Aucune mesure issue du droit commun n'a été orientée en 2022. A noter une réorientation du DIPADE sud du fait du déménagement de la famille.

Déroulement de la mesure :

Pour rappel, la mesure DIPADE est rythmée par des modules au nombre de 4 :

Un module d'évaluation

Un module d'intervention intensive

Un module d'intervention plus légère,

Un module de fin de mesure avec passage de relai à la mesure suivante.

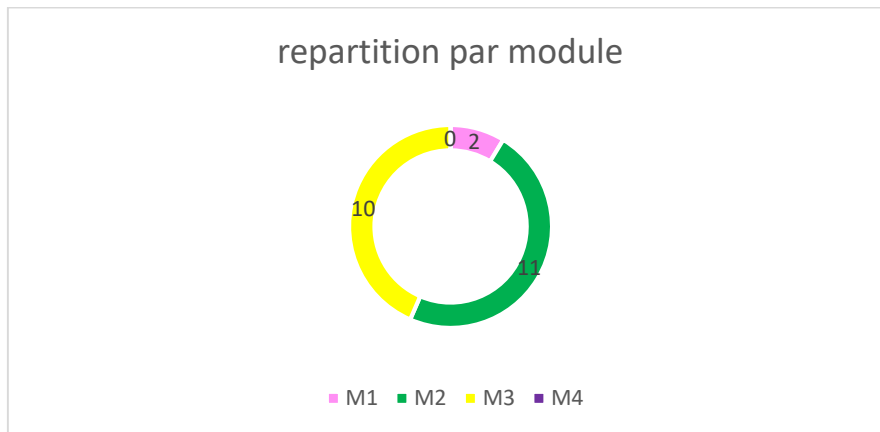
Chaque module dure 2 mois. Nous voyons que dans certaines situations, cette durée est courte. Alors que nous avons convenu d'un nombre maximal de 2 renouvellement, il arrive qu'en module 2 ou 3, ces renouvellements soient plus nombreux.

881 visites à domicile ont été effectuées pour les 42 enfants suivis en file active (25 familles). Pour rappel, une visite à domicile peut durer de 1h à parfois 3h30.

La solution de repli a été utilisée 29 jours dans l'année pour trois mineurs. Ces recueils n'ont amené à un placement que dans une situation, dans le module 2 avec des révélations de violences intrafamiliales. On le voit, l'intensivité des interventions limitent l'utilisation de ce dispositif : les crises familiales sont souvent désamorçées avant que la situation nécessite le repli. 2 des replis ont été faits au FEJM, un en famille d'accueil.

Au 31/12/2022, le service comptait 23 enfants suivis, pour une habilitation de 18 places. Nous avons accepté une sur activité pour éviter d'avoir une liste d'attente.

Vous trouverez ci-dessous la répartition par module de ces 23 enfants

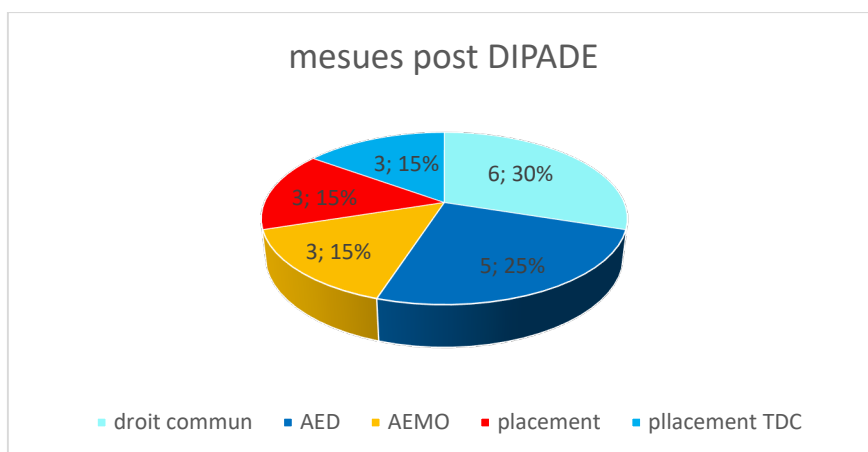


Les ateliers et activités collectives ont pu avoir lieu. Ainsi, un atelier sur la parentalité des papas solo a été mis en place. De même, le DIPADE a participé à des sorties collectives et des ateliers avec l'AED et l'AEMO : groupe médiation animale, activité jardinage... Enfin, une action a été menée avec la MJC de Belleville intitulée « Je vais bien, tout va bien ».

Le poste de psychologue a été vacant pendant 4 mois. L'activité n'est donc pas représentative. Toutefois on peut noter que sur les 6 premiers mois de l'année, 6 familles ont été suivies, avec un total de 10 entretiens au bureau et 58 visites à domicile. A cela s'ajoute les visites effectuées depuis la reprise de poste le 02/11, soit 9 familles suivies, 6 entretiens au bureau (pour 9 programmés) et 14 visites à domicile (dont 2 non honorés). Pour rappel, ce poste est à mi-temps.

Les sorties :

20 enfants sont sortis du dispositif en 2022. Voici la répartition des mesures qui ont fait suite au DIPADE



Les sorties vers le droit commun restent majoritaires (30%). Ce chiffre est moins élevé que l'année dernière. On peut imputer cette baisse à l'élargissement du nombre de mesures et des critères d'admission : on « essaye » plus le dispositif. Pour autant, seules 15% des mesures amènent à un placement en lieu neutre, ce qui est moins que la moyenne en AEMO (22%).

On peut aussi noter l'apparition de sorties vers un placement Tiers Digne de Confiance. Actuellement, ce placement est toujours accompagné d'une MESURE AEMO. Le placement TDC est favorisé par la loi de 2022 et permet de maintenir un lien familial ou affectif existant.

La durée moyenne d'une mesure est de 264,55 jours, ce qui représente un peu plus de 8 mois. Il y a peu d'écart entre la durée des mesures, une fois engagé dans le dispositif. La plus longue qui a duré 394 jours.

Conclusion

L'année 2022 fut le véritable décollage de l'activité du DIPADE. Nous avons effectué notre activité, voire plus puisque notre budget prévoyait 5913 jours et nous en avons effectué 7063.

L'intensivité des interventions mais aussi le lien au plus près avec le droit commun a porté ses fruits puisque dans seulement 3 cas le DIPADE a amené à un placement.

Cette suractivité nous a permis de montrer l'efficacité du service tout en évitant la liste d'attente. Mais le service n'est pas calibré pour soutenir une telle activité à long terme. Le fait qu'il n'y ait pas de mesure en direct du droit commun sans aucune mesure auparavant peut nous permettre de relativiser et de gérer les entrées, en concertation avec la commission Départementale et ainsi gérer au plus près les besoins des familles.

La démarche d'amélioration continue est mise en œuvre par l'étude des questionnaires de satisfaction faite par la conseillère technique. Par ailleurs, l'année 2023 verra une nouvelle évaluation en interne, qui servira de support à l'évaluation externe de la qualité des établissements prévues en 2025..



L'AED (Aide Educative à Domicile)

L'AED est un service d'aide éducative intervenant à la demande de la famille, sous forme d'une contractualisation avec les services du Département. Le service d'AED est habilité pour 290 enfants en file active.

Nous attendions 2021 pour pouvoir avancer sur notre nouvelle organisation par territoire et non plus par service. Les conditions sanitaires n'ont pas rendu la chose facile. Pourtant, nous avons persisté et 2021 a vu la mixité entre l'AED et l'AEMO se mettre en place. 2022 fut donc l'installation et la confortation de cette nouvelle organisation.

Ainsi, sur le site de Driant Gare, les 2 équipes ont fusionné pour ne faire qu'une. Les deux types de mesure sont donc traités de la même façon et par la même équipe. La même organisation se mettra en place en 2023 sur le site de Commercy.

Sur tous les sites, les réunions de régulations PSI sont mixtes entre les 2 mesures.

Enfin, les nouveaux salariés du pôle font indifféremment de l'AED et de l'AEMO, en fonction des besoins.

Historiquement, l'AED avait l'habitude de diversifier ses modes d'intervention avec des groupes de parole et des activités collectives. Ces habitudes ont pu reprendre et servir de support pour que ces pratiques soient étendues à l'ensemble du pôle.

Comme vous le voyez, il est de plus en plus difficile de séparer l'activité de l'AED et de l'AEMO. Pourtant, une habilitation et des financements différents nous l'imposent.

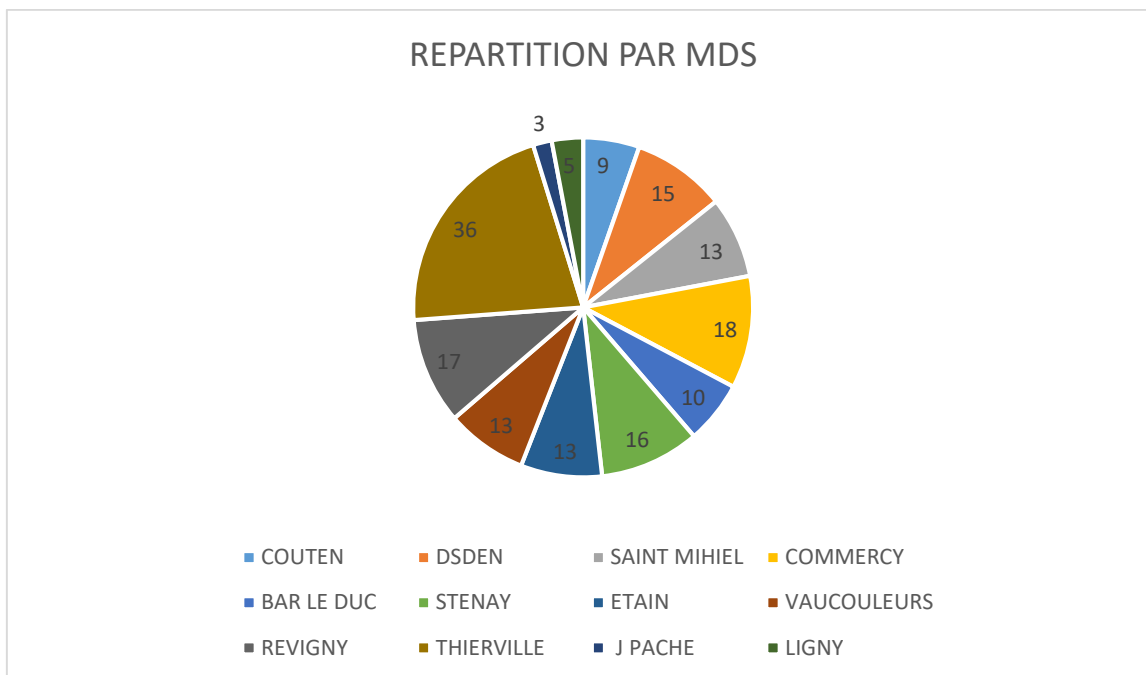
Voici donc **l'activité AED en 2022** :

Les Entrées :

Au 01/01/2022, le service accompagnait 278 mineurs, soit une activité de 95 %. 167 nouvelles mesures (mineurs) ont été mises en place, ce qui est légèrement supérieur aux années précédentes. La durée d'attente entre la réception de la mesure et son attribution est de 61,7 jours. Cette moyenne cache une disparité géographique puisqu'il n'y a pas ou peu eu d'attente dans le nord mais beaucoup sur le territoire de Commercy (plus de 200 jours). Au 31/12/2022, notre liste d'attente a été résorbée sur ce secteur.

Origine des mesures :

Sur ce graphique, vous verrez la répartition des MDS ayant sollicité une AED. Pour rappel, la DSDEN (direction des services départementaux de l'Education Nationale) peut, au même titre que les services du département, solliciter une AED.

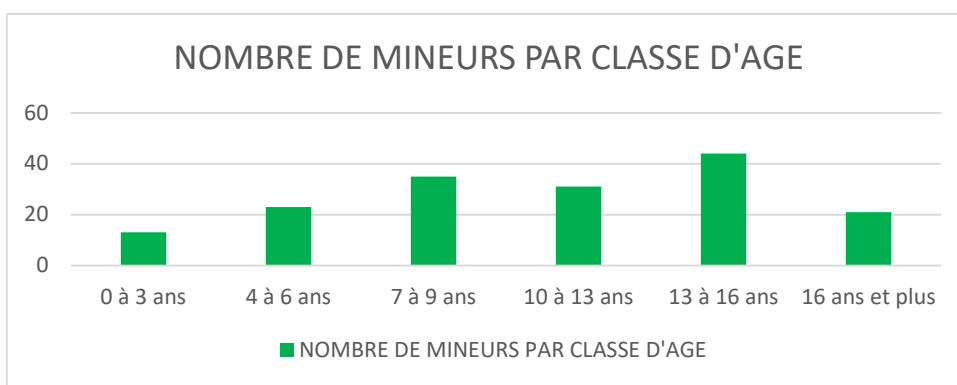


Les 2 MDS les plus représentées sont celles de Thierville sur Meuse et de Commercy.

Les mesures antérieures

71,25% des mesures d'AED sont des primo-mesures. On retrouve ici la notion d'intervention préventive liée à la mesure administrative, contractualisée avec la famille. Pour autant, on note un nombre croissant de mesures par suite d'une Information Préoccupante (16,7%), ce qui peut mettre en doute parfois, la vraie volonté des parents d'être dans une demande d'aide. La notion de collaboration est alors plus difficile à qualifier. Les 12% restant des mesures font suite à une mesure ASE, judiciaire ou administrative (placement, AEMO, DIPADE, MJIE).

Classes d'âge :

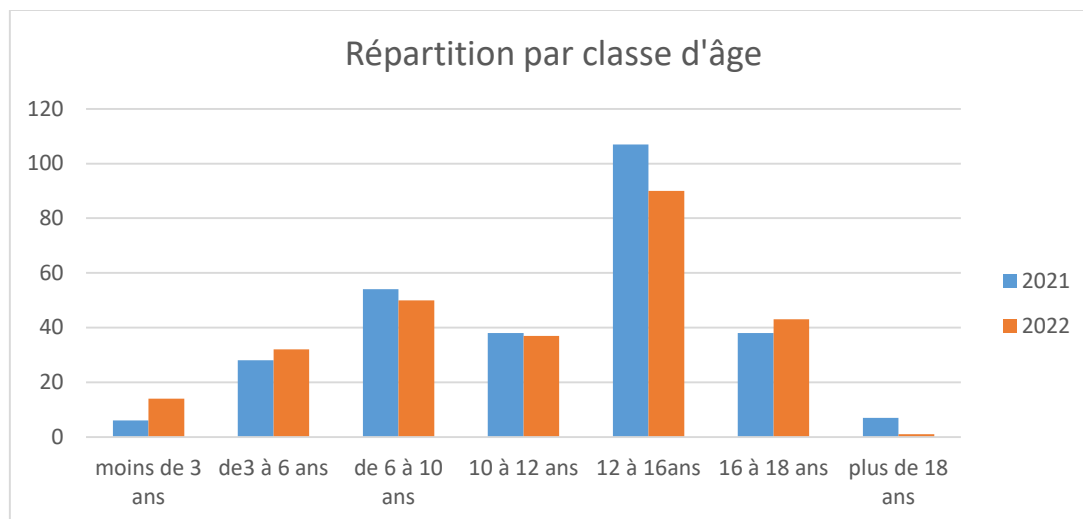


Cette année encore on note une nette majorité d'adolescents entrés dans le service. L'image de l'AED à destination des plus grands perdure. La moyenne d'âge des enfants ayant intégré le service est de 10.4 ans.

Déroulement de la mesure :

Au 31/12/2022, le SAED suivait 267 mesures. Cette baisse est à mettre en lien avec un poste à 1 ETP vacant. En effet, il n'y a pas à proprement parlé de liste d'attente en AED. La mesure débute lorsque le service peut l'attribuer. En attendant, c'est le droit commun qui assure le suivi nécessaire. De ce fait, nous attribuons le nombre de mesure en fonction des possibilités des intervenants éducatifs

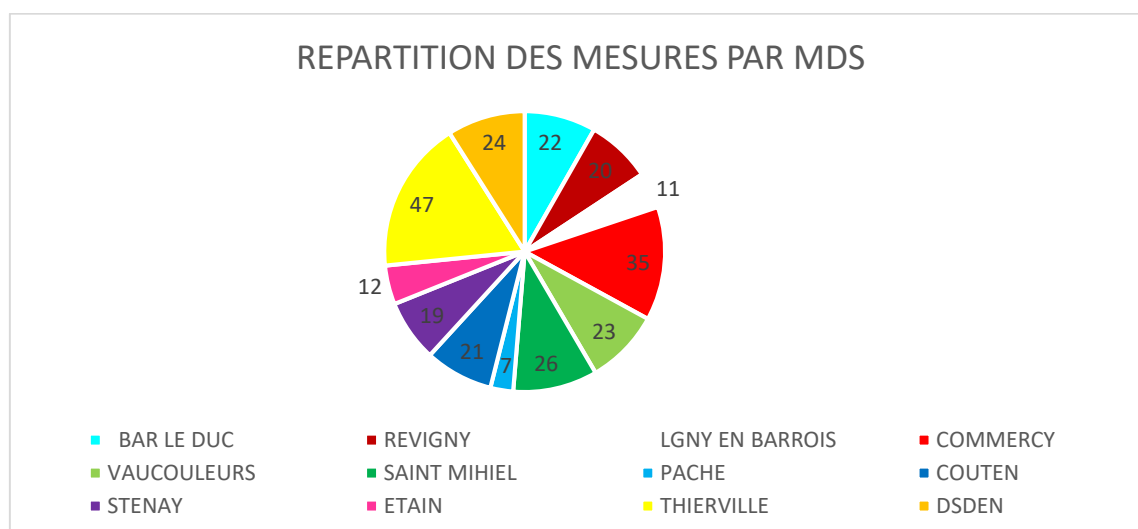
Répartition par classe d'âge :



On note cette année encore la prépondérance des adolescents dans notre effectif. L'AED semble encore perçue comme intervenant sur le mode de l'échange, du dialogue avec des adolescents, alors que l'AEMO, mais surtout la judiciarisation, serait plus adaptée aux enfants jeunes. Or, les modes d'intervention sont les mêmes, les situations familiales sont les mêmes, le danger auquel est soumis le mineur le même. Seule la notion de collaboration fait pencher vers une mesure d'AED plutôt qu'une judiciarisation.

Pour autant, si on compare avec 2021 cette tendance s'amenuise, le nombre d'enfants de moins de 6 ans suivis en AED étant en augmentation.

Vous trouverez ci-joint la répartition des mesures par MDS.



D'une année sur l'autre, on peut constater que cette répartition varie de façon sensible. Il est donc terriblement difficile de territorialiser les éducateurs, au risque de se retrouver avec un secteur où des mesures sont en attente et d'autres avec des éducateurs en manque de mesure. L'attribution des mesures est un exercice sensible et qui demande un réajustement régulier de la part des cheffes de service. Elle demande aussi de l'adaptabilité des intervenants aux territoires où ils sont susceptibles d'intervenir.

Des activités collectives sous forme d'après-midi jeux ou de sorties ont été effectuées, principalement sur les antennes du Nord (24). On peut penser que le déménagement de Bar le Duc va permettre de développer ce type d'intervention. Ces activités sont organisées surtout sur des temps de vacances scolaire. Plusieurs sorties ludiques (Metz, labyrinthe, accrobranche...) mais aussi pédagogiques (visite de la caserne de pompiers, un atelier cohésion familiale), ont ainsi été mis en place. Par ailleurs, des ateliers récurrents comme le café des parents, des ateliers parents/enfants ont vu le jour.... En fait, il est difficile de répartir ces différentes activités collectives entre les mesures car elles sont transverses pour l'ensemble du pôle. Vous en retrouverez donc d'autres dans la partie réservée à l'AEMO.

La durée moyenne d'une mesure est de 732 jours. On note une augmentation de 120 jours par rapport à l'année dernière. Ceci est dû à la clôture de mesures anciennes. Ainsi la plus longue mesure a duré 2253 jours (6 ans) et la plus courte 210 jours.

2013 interventions ont été décomptés, sachant que 3 postes ont été vacants pendant 4 mois, hors réunion avec les partenaires et les appels téléphoniques.

72 familles ont bénéficié d'un suivi par les psychologues du service, ce qui représente 124 rendez-vous et 57 visites à domicile (pour 213 propositions de rencontre). Par ailleurs, 14 bilans psychométriques ont été effectués et les psychologues ont participé à 10 activités collectives. Ils peuvent être aussi à l'initiative de ces activités comme l'équi-coaching.

Le nouveau PSI construit avec le projet de pôle a été mis en œuvre. Il est commun à l'AED et l'AEMO.

Nous avons continué à travailler de façon régulière avec le Conseil Départemental. Sur le terrain tout d'abord avec la participation des Assistantes Sociales de secteur à la mise en œuvre du PSI ; au niveau des cheffes de service avec des échanges réguliers avec les CTEF ; enfin des échanges mensuels entre la directrice de pôle et la cheffe de service prévention.

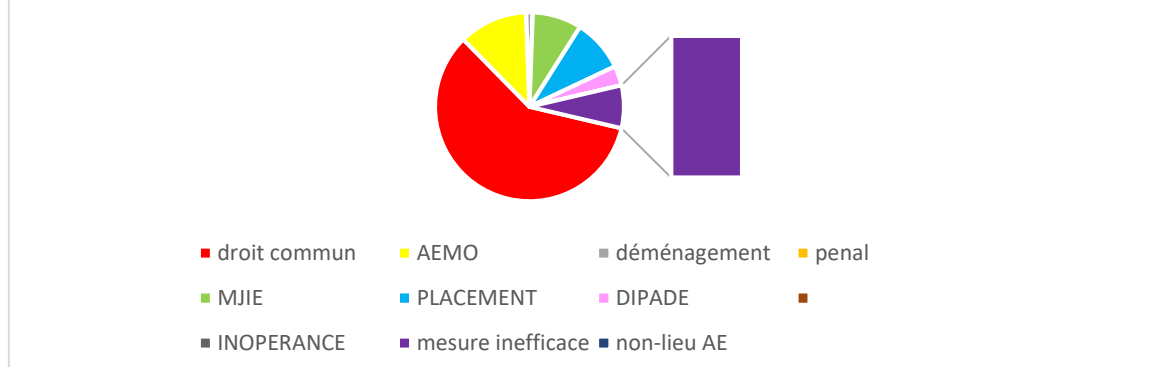
Ce partenariat est important car il permet d'harmoniser les interventions et de répondre au plus près aux besoins des familles.

La démarche d'amélioration continue est assurée par l'étude des questionnaires de satisfaction, réalisée par la conseillère technique. Par ailleurs, une évaluation du dispositif dans son ensemble doit voir le jour dans l'optique de l'évaluation externe de 2025.

Les sorties :

La création du DIPADE a vu le panel des orientations s'agrandir. Ainsi, l'orientation à la fin d'une mesure d'AED peut être la judiciarisation, le retour vers le droit commun ou un DIPADE administratif.

Suite après sortie du service



La catégorie inopérance regroupe :

- Les mesures où le suivi est sans effet sans pour autant nécessiter une judiciarisation
- Les mesures où les familles se rétractent sur leur demande dès les premiers rendez-vous
- Les judiciarisations ne donnant pas suite à assistance éducative.

On remarque que 61.4% des mesures se terminent sans autre mesure que le droit commun. Ce taux est en baisse et à mettre en relation avec le nombre de mesures suite à IP que nous recevons. Le taux de placement est en hausse en passant de 7 à 9.35%. Il revient au taux de 2020, alors que les conditions sanitaires sont bien meilleures. On le voit, la situation sociale se tend, et les chiffres s'en ressentent.

En conclusion :

L'activité du service a pu s'installer dans notre organisation de pôle et trouver son rythme de croisière. La baisse du nombre de mesure à 25 par intervenant éducatif a véritablement montré son intérêt avec la diversification des modes d'intervention et la capacité à moduler en fonction des besoins des familles.

Il ne faut pourtant pas oublier que les mesures suite à Information Préoccupante sont de plus en plus nombreuses et biaisent la collaboration sensée être la base même de l'AED. Ainsi, le taux de judiciarisation augmente ce qui rend encore un peu plus floue la frontière entre l'AED et l'AEMO, et d'autant plus opportun notre projet de pôle basé sur la mesure unique.



L'AEMO

(Assistance Educative en Milieu Ouvert)

Pour rappel, l'AEMO est une mesure à domicile intervenant sur jugement des Juges des Enfants. Elle s'impose à la famille, qui a toutefois un droit d'appel, mais aussi au service. Le service d'AEMO est habilité pour suivre 410 mineurs en file active. Le PSI est le même qu'en AED. Cette année plus calme a permis de conforter son utilisation par l'ensemble des intervenants éducatifs en AEMO. Il est maintenant intégré par tous. Les différentes avancées vis-à-vis de notre projet de pôle sont les mêmes en AEMO qu'en AED :

- Installation des équipes et confortation du fonctionnement de pôle
- Mélange des mesures sur les réunions de régulation et pour les nouveaux arrivants
- Développement des activités collectives

Je ne me répèterai donc pas mais vous pouvez vous reporter au chapitre précédent.

Voyons l'activité de l'AEMO en 2022

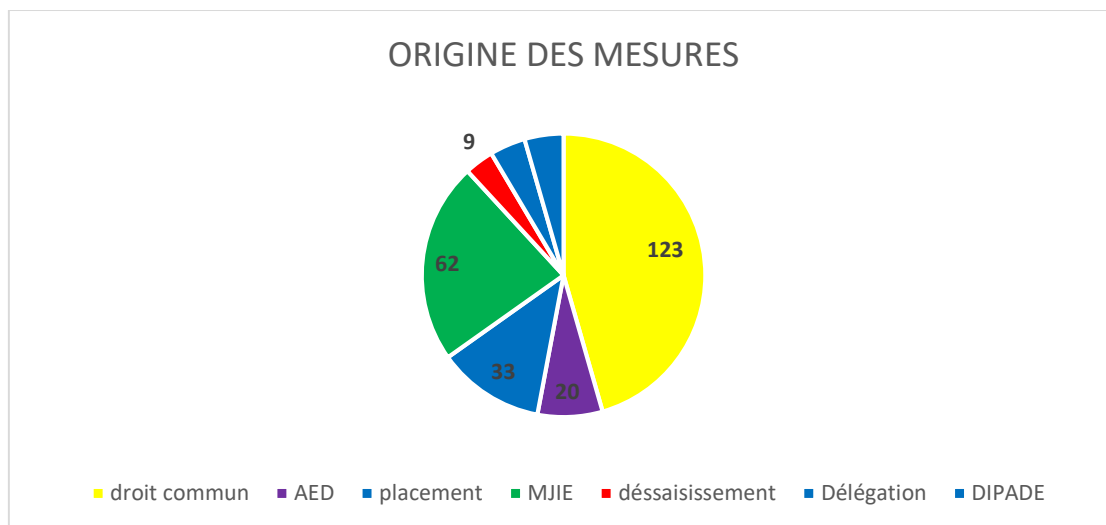
Les nouvelles mesures :

Au premier janvier 2022, 384 mineurs étaient pris en charge. Ce chiffre est en deçà de notre habilitation pour 410 mesures. Un poste a été vacant toute l'année, du fait d'un arrêt de travail lié à un accident du travail en 2021(agression) ne nous a pas permis de répondre à cette habilitation. Les recrutements en CDI sont particulièrement ardues, ceux en CDD... impossibles. La pénurie de personnel éducatif devient inquiétante. Elle est malheureusement nationale et laisse peu d'optimisme pour les années à venir.

Heureusement (quelque part, devrais-je dire), nous avons noté une sous-activité du service pendant les 3 premiers trimestres, particulièrement sur le nord du département. Ce qui nous a permis de ne pas avoir trop de délai d'attente. Ainsi, le délai moyen de prise en charge en 2022 est de 35,16 jours (pour rappel, il était de 89 jours l'année dernière). Ceci a aussi été possible par le renforcement de l'équipe de Bar le Duc, site sur lequel il y avait la majorité des mesures en attente.

Au cours de l'année, 270 mineurs ont bénéficié d'une nouvelle mesure, soit un turn over de 42%. Ce chiffre est en baisse, le fort renouvellement de l'année dernière entraîne un effet de ralentissement, l'accompagnement n'étant pas arrivé à son terme dans beaucoup de mesures.

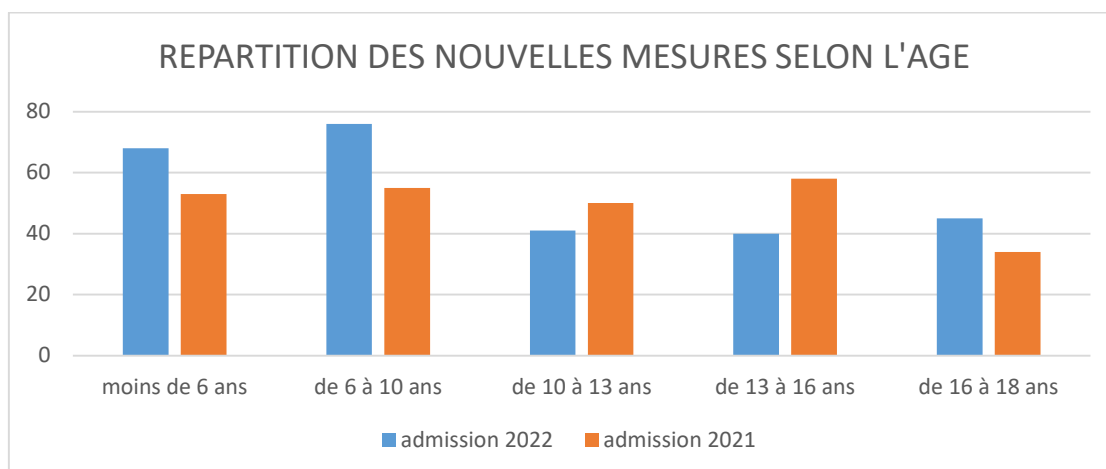
Le graphique ci-dessous vous présente les mesures antérieures à l'AEMO.

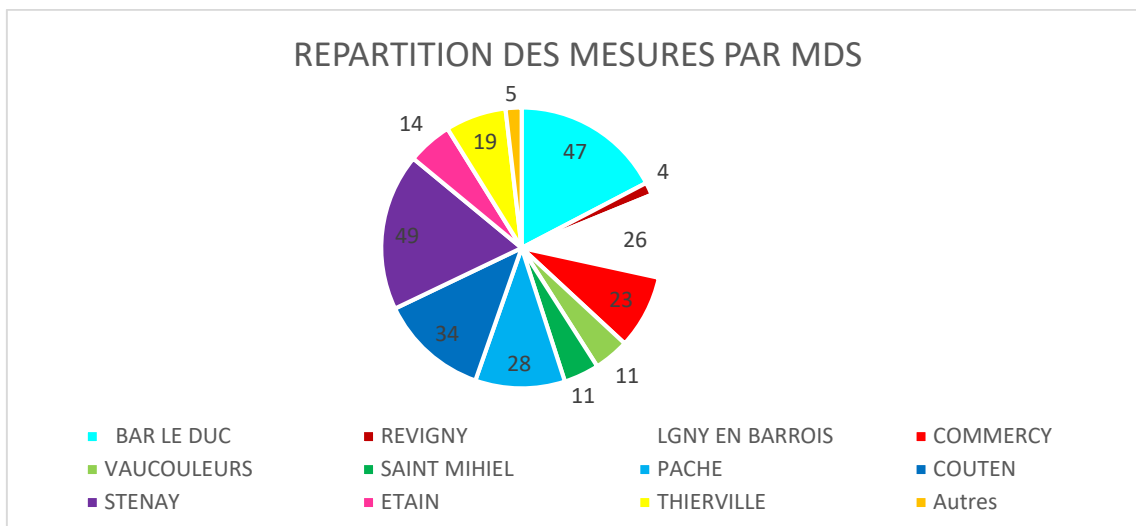


De nouveau cette année, on note une majorité de mesures issues du droit commun, 45.5 % des nouvelles mesures. Ce chiffre de 123 mesures recouvre 39 mesures suite à IP et 84 issues directement du droit commun. Nous affinerons cette différence l'année prochaine pour en tirer une analyse. Dans tous les cas, la tendance de l'AEMO en première mesure constatée les deux dernières années se confirme. Ceci répond à l'étude ENEIS conduite en 2019 dans le département et mettant en avant la multiplicité des mesures avant d'en arriver à une mesure d'AEMO. Ce chemin chaotique tend donc à s'amenuiser.

La MJIE reste la mesure la plus courante en amont de l'AEMO dans près de 23% des cas. Inversement, on note une baisse des mesures suite à un placement (33 au lieu de 40 l'année dernière).

La tendance des mesures d'AEMO pour les jeunes enfants se confirment avec plus de la moitié des nouvelles mesures s'adressant à des mineurs de moins de 10 ans. On peut y voir un effet du plateau technique mais aussi le fait de prioritairement judiciaire pour les plus jeunes, comme si la justice protégeait plus que l'administratif.



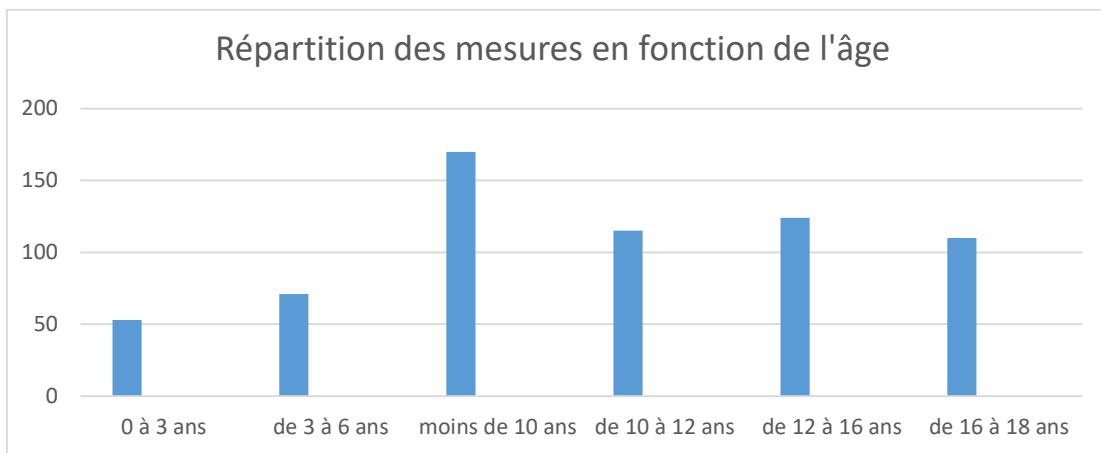


Ce sont les MDS de Bar le duc et de Stenay qui sont les plus représentées pour les entrées de 2022. Si on compare avec l'AED, on peut voir que les territoires ordonnateurs ne sont pas les mêmes en administratif et en judiciaire.

Déroulement de la mesure :

Le nombre total de mineur suivi sur l'année est de 642, peu ou prou le même que l'année dernière (634).

Les classes âge



La moyenne d'âge des enfants est de 10.68 ans. Elle tend à se rapprocher de la moyenne d'âge des entrées en AED. Il faudra les années suivantes vérifier si cet équilibre se maintient.

La MDS la plus représentée est celle de Bar le duc avec 120 mineurs suivis, puis vient celle de Couten et de Stenay, avec respectivement 88 et 85 mineurs suivis.

La baisse du nombre de mesure par intervenant éducatif et la levée des protocoles sanitaires nous ont permis de différencier nos modes d'intervention tout comme je l'ai précédemment expliqué. Pour compléter la liste des activités mises en place dans les chapitres précédents, nous pouvons encore citer le groupe de médiation animale qui se déroule au parc animalier,

en partenariat avec nos collègues du pôle justice, l'atelier « sexo », des sorties vélo, à la ferme... La liste est loin d'être exhaustive mais montre la diversité des propositions faites aux familles.

Un premier retour sur la plus-value de ce type d'intervention met en avant que les sorties sont riches en observation et que les groupes récurrents permettent une réflexion plus approfondie sur certains fonctionnements familiaux. Le fait de pouvoir enfin les mettre en place lance une nouvelle dynamique et ouvre le champ des possibles pour 2023.

3629 entretiens ou visites à domicile ont eu lieu. Ce chiffre recouvre l'ensemble des interventions en présentiel. On le voit donc, la baisse du nombre de mesures par éducateur n'a pas fait baisser le nombre d'intervention.

292 audiences ont été assurées. Ce qui représentent autant de bilan PSI. Pour rappel, 2022 a vu des audiences foraines se dérouler à Bar le Duc, ce qui était pratique tout à la fois pour les familles et les intervenants, en limitant les transports. Malheureusement, cette organisation ne sera pas reportée en 2023.

244 entretiens psychologiques ont été réalisés pour 69 familles concernées. (Le nombre de rendez-vous ou de visite prévus était de 312). A noter qu'en AEMO aussi les psychologues ont pu proposer une activité collective, à savoir le groupe de médiation animale et qu'ils ont participé à des activités collectives.

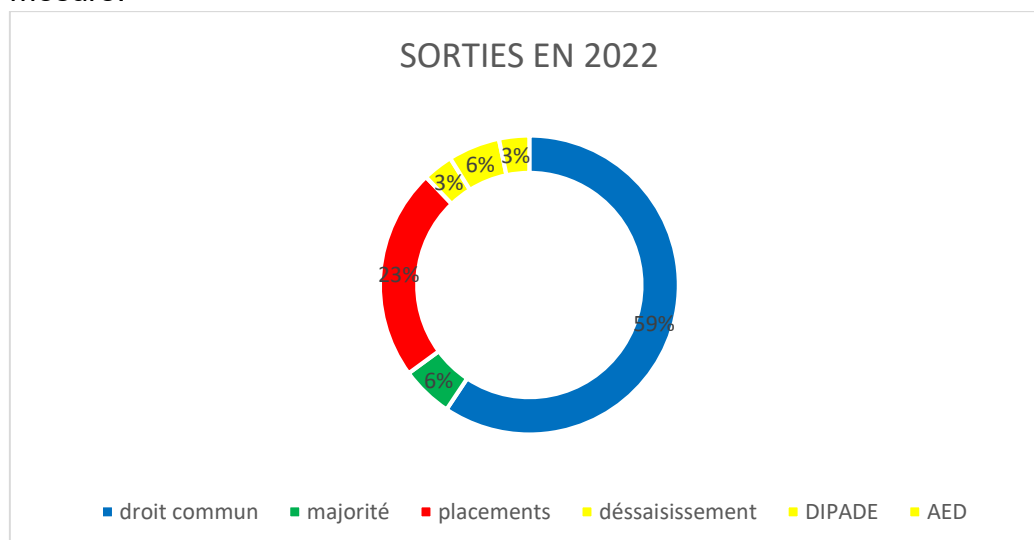
Au 31 décembre, le service suivait 428 mineurs. Et ce malgré un poste vacant Si nous pouvons maintenir une telle activité c'est grâce aux salariés qui ne chôment pas : dès une mesure terminée, une autre prend sa place. Le projet de pôle nous permet aussi, de gérer les attributions de mesures en fonction des besoins plus que de la nature même de la mesure.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux parents et aux enfants (questionnaire différenciée). Une étude annuelle de ces questionnaires est faite par la conseillère technique et servira de base à la mise en œuvre de l'évaluation interne, pour préparer l'évaluation externe de 2025.

Les sorties :

214 mesures ont été clôturées en 2022.

Le graphique ci-dessous vous montre l'orientation à l'issue de l'audience de fin de mesure.



Le taux de placement reste stable depuis plusieurs années entre 20 et 25%. Il est cette année de 22.8%.

60% des mesures amènent au droit commun. Malgré la dégradation sociale et le nombre croissant de mesures sous conditions, la mesure d'AEMO est efficace dans la grande majorité des situations.

3% des mesures ont été déjudiciarisées en AED. On peut y voir l'effet du projet de pôle qui facilite la mise en place de cette mesure sans changer forcément d'éducateur.

La durée moyenne d'une mesure est de 593 jours, soit 1.62 an. Ce chiffre cache bien sûr de grande disparité puisque la mesure la plus courte a été de ...1 jour (nous sommes intervenus pour voir que le mineur n'était plus sur le territoire) et la plus longue a été de 2735 jours, soit 7 ans et demi.

Conclusion,

Au-delà des chiffres, qui montre une activité qui s'est maintenue tout au long de l'année, on peut voir que les pratiques en AEMO se sont adaptées et que le PSI est maintenant dans toutes les pratiques. La diversification de nos modes d'intervention ne peut qu'enrichir l'accompagnement auprès des familles.

La montée en charge tout au long de l'année nous met début 2023 dans une situation de tension, renforcée par les difficultés de recrutement.

Ici encore, il m'est difficile de ne pas reprendre les conclusions de l'activité d'AED, tant notre fonctionnement entremêle ces 2 services. L'augmentation de la judiciarisation des AED et de la déjudiciarisation des AEMO rendent encore plus floue la frontière entre les deux mesures.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

PLATEAU TECHNIQUE

Le plateau technique est une structure transversale aux services d'AED et d'AEMO. Il a été créé en 2020 dans le cadre de la politique des 1000 jours mais aussi dans celui de la démarche de consensus élaborée en 2019. Il est encore à titre expérimental et donc son budget est sous forme de subvention.

Jusqu'en juin 2022 il était directement sous la hiérarchie de la directrice de pôle. Cette organisation n'était pas satisfaisante. Il a donc été créé, par redéploiement en interne, un poste de chef de service, occupé par Mme Charlotte Blanchet.

Notre nouvelle maison a pleinement été utilisée cette année. Quelques petits aménagements restent à faire. Outre le plateau technique, cette grande maison permet d'accueillir les droits de visite, les activités collectives et certains rendez-vous avec les familles. Son aspect familial avec sa cuisine mais aussi son jardin permet de gommer l'effet « service » que peuvent renvoyer des locaux administratifs.

Les missions de chacun :

Pour rappel, **Les EJE**, peuvent intervenir de deux façons :

- *Une intervention intensive avec un PSI spécifique*, l'EJE est référente de la mesure et peut suivre jusqu'à 10 enfants. La mesure intensive, d'une durée de 6 mois peut être renouvelée.
- *Une intervention ponctuelle* : en soutien à l'éducateur en charge de la mesure, l'EJE vient travailler des points éducatifs concrets lié à la petite enfance. Cette mesure est de 3 mois, renouvelable si nécessaire.

La psychologue de la petite enfance : Son intervention est systématique dans tous les suivis intensifs lors du premier entretien. L'équipe évalue ensuite la nécessité ou non de son intervention.

Dans les suivis ponctuels, la psychologue peut intervenir sur demande de l'équipe et en relais des psychologues de l'AED/AEMO.

Par ailleurs, la psychologue participe avec l'ensemble des équipes à des ateliers collectifs, pour apporter ses observations sur des petits non suivis par le plateau technique.

La médiatrice familiale : elle intervient sur l'ensemble des mesures AED/AEMO, Elle a pour mission d'apaiser les conflits parentaux faisant danger pour l'enfant, les conflits familiaux plus élargis, les conflits de fratrie, parents/ enfants....

Elle intervient sur demande des équipes, sous forme d'entretiens de médiations mais aussi sur certaines activités collectives et, réunion de régulation PSI.

Cette année a vu l'arrivée dans l'équipe de la médiatrice familiale Hélène Boudier.

Le plateau technique peut être sollicité de 2 façons :

- Dès l'arrivée de la mesure par une préconisation du service à l'origine de la demande (JE pour les AEMO ou service prévention pour les AED)
- En interne par un éducateur en charge d'une mesure après validation de son chef de service. Un formulaire a été créé à cet effet.

Une réunion de service a lieu de façon hebdomadaire.

Les EJE sont intégrées à la supervision des éducateurs, la psychologue à celle des psychologues. La médiatrice participera en 2023 à une supervision mutualisée avec l'Association REALISE.

Activité 2022

65 mineurs ont été suivis par le plateau technique

En intensif :

32 mineurs au nord, 15 AED et 17 AEMO (15 familles),

20 mineurs au sud, 16 AEMO et 4 AED (11 familles)

Un poste d'EJE a été vacant pendant 6 mois (congé parental) qui n'a pas été remplacé faute de possibilité.

Un PSI étant sur la base de 6 mois, nous voyons que le plateau technique a été en pleine activité toute l'année.

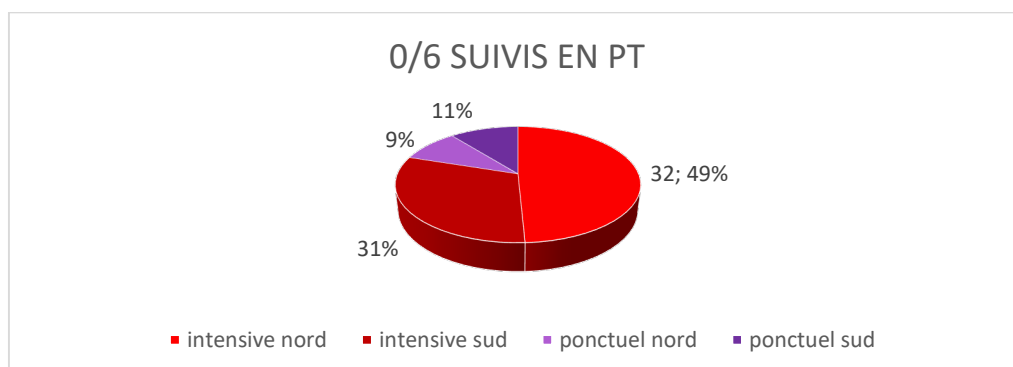
Nombre d'enfants suivis en ponctuels :

Sur le Nord : 6 enfants, 9 AEMO et 4 AED

Sur le sud : 7 enfants 6 AEMO et 1 AED

A noter qu'une famille a refusé le suivi de l'EJE en ponctuel.

On voit que l'on peut encore développer les interventions ponctuelles, ce qui sera un objectif de 2023.



Nous allons nous attacher plus particulièrement à l'activité en suivi intensif :

414 VAD ou rendez-vous ont été honorés auxquels s'ajoutent 79 sorties ou activités collectives. Ce chiffre était de 377 l'année dernière. A ceci il faut ajouter 106 annulations ou oublis, dont 25 pour une même famille. On peut mettre en lien cette augmentation des rendez-vous non honorés avec l'augmentation d'activité, la Covid, mais surtout l'élargissement des orientations vers des mesures AEMO sous condition, mesures où l'intervention intensive est nécessaire mais pas forcément comprise ou acceptée. Ainsi, nous avons noté un défaut de collaboration avec 3 familles, qui ne mettaient pas de sens à la mesure, et ce pour diverses raisons liées à la problématique familiale. Ces mesures sont réparties vers une mesure classique.

A ces chiffres s'ajoutent les entretiens téléphoniques et les réunions avec les partenaires. Mais aussi les temps de réunion et d'audiences.

On note une nette augmentation du nombre de sorties et d'ateliers collectifs (79), qui représentent un part non négligeable de l'activité. Ces activités ne sont pas que « plateau technique » et sont mutualisées avec le reste du pôle. De nombreuses sorties ont été réalisées mais nous avons aussi utilisé nos nouveaux locaux pour des activités manuelles, jardinage....

Au niveau psychologique :

71 enfants (pour 33 familles) ont été suivis par la psychologue du plateau technique. En effet, On peut avoir une intervention du psychologue plateau technique sans qu'il y ait intervention des EJE.

237 entretiens (67 au bureau et 170 à domicile) ont été effectués ainsi que 28 activités collectives (dont 17 en soutien technique auprès de 0-6 ans non suivis par le plateau technique). La psychologue a assisté à 11 audiences et réalisé 25 écrits.

L'intervention psychologique est fournie et essentiellement tournée vers le domicile.

Au niveau de la médiation familiale :

La médiatrice a pris ses fonctions en mars 2022. En effet, auparavant éducatrice AEMO, elle a pu glisser sur ce poste qu'une fois remplacée.

Il y a eu sur l'année 13 demandes de médiations familiales. 11 médiations se sont mises en place, ce qui a entraîné 25 entretiens d'information et 15 séances de médiation.

Pour rappel, une médiation débute par un entretien d'information d'une durée d'une heure environ. Le processus de médiation consiste en des séances de médiations d'environ 2h, étalée sur une durée de 3 à 6 mois.

Par ailleurs, la médiatrice a fait le tour des services pour présenter la médiation.

Elle a aussi participé à des activités collectives (2).

5 écrits ont été réalisés, dont 4 accords (2 intégrés avec l'accord des parties au PSI).

On voit que cette activité demande encore à être développée.

Les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des jeunes enfants. :

Les besoins spécifiques du jeune enfant :

L'étude de la réalisation des besoins du jeune enfant sont à mettre sur deux plans :

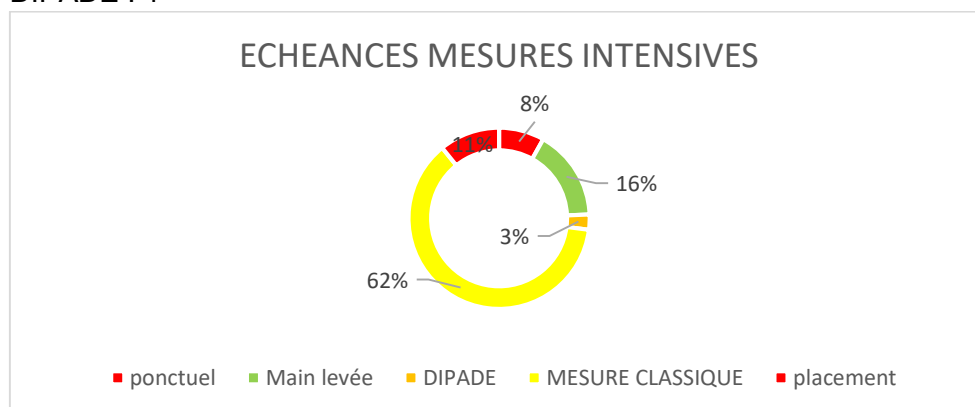
- L'accompagnement à la réponse aux besoins primaires des enfants est positif et les objectifs sont généralement atteints. Seules 2 situations ont amené à un placement, et dans une des deux situations suite à l'incarcération des parents.
- Tout comme l'année dernière, nous constatons que les besoins concernant la dynamique familiale et l'histoire familiale ne sont pas toujours atteints. Les EJE sont reconnues par les familles comme un soutien dans le quotidien. Le travail d'accompagnement des parents sur leur positionnement parental, à mettre en lien avec leur propre histoire, reste souvent du travail des éducateurs de la mesure classique. L'intervention des EJE permet de lever le frein du quotidien mais la problématique familiale reste à travailler.

Une seule mesure n'a pas répondu à ces critères. Elle fait partie des 3 mesures où il n'y a pas eu de collaboration. En effet, ce n'est pas le quotidien qui faisait frein mais bien la problématique de parentalité qui freinait le quotidien.

Les sorties du dispositif :

37 fins de PSI ont amené à :

- Retour à une mesure classique : 23
 - Suivi en ponctuel 3
- Placements : 4 dont 2 suite à une OPP du fait de l'incarcération des parents
Main levée : 6
DIPADE : 1



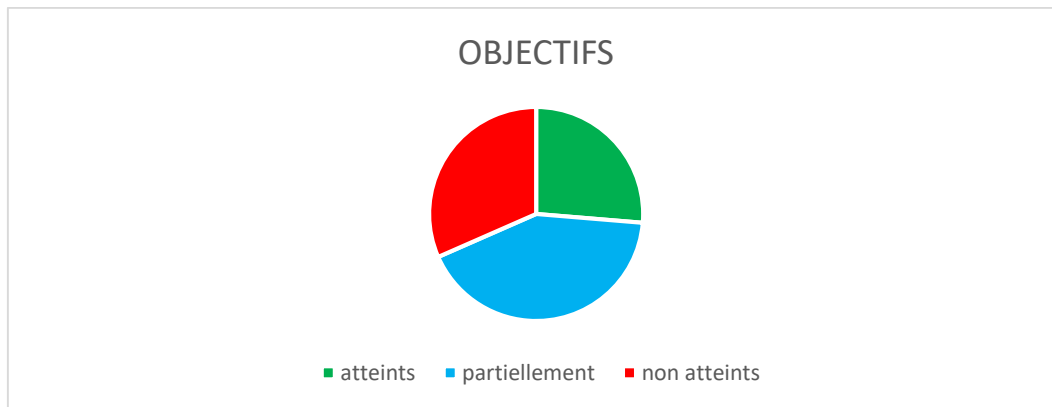
Les placements représentent 11% des mineurs dont la mesure a pris fin. Comparativement, 68 enfants de moins de 6 ans sont sortis du dispositif, 21 pour un placement, ce qui représente un taux de 30.8%. On voit ici l'utilité de ce dispositif.

Au-delà du taux de placement, il est intéressant de se pencher sur la réalisation des besoins pour les enfants.

Ainsi, dans 10 situations, les objectifs ont été complètement atteints

Dans 16 situations, les objectifs ont été partiellement atteints, sur le quotidien comme vu précédemment.

Dans 11 situations, les objectifs n'ont pas été atteints. Pour autant, ces mesures n'ont pas amené à un placement. Ce type d'intervention ne répondait pas aux besoins des familles



Durée d'une mesure :

Pour les 37 mesures sorties du plateau technique, 9 ont duré moins de 6 mois (soit l'équivalent d'un PSI intensif), 27 ont duré un an au plus (soit 1 renouvellement), aucune plus d'un an.

Conclusion

Le dispositif du plateau technique s'est installé en 2022, après 2 années difficiles du fait des conditions sanitaires. Pour autant, il a tourné à plein régime auprès des enfants de 0 à 6 ans.

Les chiffres présentés plus haut nous indiquent que la prise en charge intensive du plateau technique est efficace, principalement pour lever les freins liés au quotidien et qui font danger immédiat, les EJE sont reconnues par les familles comme accompagnant dans le « faire avec ». Pour autant, l'intervention classique d'une mesure, qu'elle soit administrative ou judiciaire est complémentaire pour le travail de la parentalité, lorsque celui-ci demande à explorer l'histoire parentale et la dynamique trans-générationnelle.

En 2023, les objectifs du service, outre ceux réussis jusque-là, seront de développer les suivis ponctuels ainsi que l'intervention en médiation familiale, outils encore trop peu utilisés.

Conclusion

En 2022, nous avons retrouvé avec bonheur un semblant de vie normale et en tout cas, d'activité normale. Nous avons enfin pu mettre en œuvre notre projet de pôle dans toutes ses dimensions. Il nous reste, en 2023, à déménager nos locaux de Commercy pour parachever notre organisation. Ce sera chose faite en février.

La première analyse que nous pouvons faire de notre organisation c'est qu'elle paraît adaptée aux besoins des familles et qu'elle permet une large diversification des modes d'intervention. Cette analyse sera à affiner durant le 2^{ème} semestre 2023 dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.

Malgré ces constats positifs, des inquiétudes demeurent, et surtout celle des recrutements. Si nous alertons depuis plusieurs années sur ce fait, nous arrivons maintenant dans une situation critique. Même les CDI deviennent difficiles à pourvoir, surtout que notre habilitation nous impose un degré de diplôme (ES ou AS). Si la prime Ségur et l'augmentation du prix du point a amélioré les conditions salariales des intervenants sociaux, le milieu ouvert ne bénéficie d'aucune prime, les salaires ne sont toujours pas attractifs. La charge mentale est importante. Le milieu ouvert ne fait plus rêver. Cette situation n'est pas spécifique à notre département, le CNAEMO et la CNAPE s'en font écho pour l'ensemble du territoire national. Nos postes vacants restent désespérément...vacants.

Il faut donc des salariés investis et motivés. Nous avons la chance d'avoir des équipes soudées et soucieuses d'un accompagnement de qualité. Je les remercie pour leur investissement et leur créativité, qui, cette année, a été particulièrement sollicitée.

Malgré cette situation, nous avons répondu, en juillet 2022 à un appel à projet pour l'ouverture d'un service AEMO et d'AEMO renforcée sur le territoire de Briey/Longwy. Parce qu'il nous paraissait important de porter notre projet vers d'autres, d'en éprouver la valeur aussi. Servis par la connaissance du PSI et des valeurs de l'Association par le Conseil Départemental du 54, nous avons eu la fierté, n'ayons pas peur des mots, d'être retenus pour ce projet.

2023 s'annonce donc riche en de nouvelles aventures :

- Continuer à avancer dans notre projet de mesure unique. Pas seulement avec les équipes, mais aussi et surtout avec nos autorités de tutelle ainsi que les Juge des Enfants
- Continuer de développer de nouveaux modes d'intervention et particulièrement les groupes de parole et les activités collectives.
- Mettre en œuvre le PAE 54 (eh oui, il a déjà un nom) et découvrir la mesure renforcée. Le fait d'avoir deux approches différentes devrait aussi nous amener à comparer et ainsi trouver ce qui nous paraît le plus adapté pour les familles
- Réfléchir sur les critères de l'évaluation interne et affiner notre démarche d'amélioration continue
- Maintenir la réflexion sur les administrateurs ad hoc, activité qui prend de plus en plus d'ampleur et est, elle aussi, en tension.

Bref, encore de beaux projets stimulants qui devraient nous permettre d'aider aux plus près les mineurs et leur famille dans ces temps si difficiles.